INITIALES·DU·MAIRE

0

INITIALES·DU·GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en à la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 5 novembre 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :
Madame Julie Ricard, mairesse
Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5

Sont absents :
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Julie Ricard.

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 novembre 2024

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

3.2 Suivi

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

6. TRÉSORERIE

6.1 Adoption de la liste des comptes du 5 novembre 2024

7. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 Dépôt rapport des permis du mois d'octobre

7.2 Dépôt des états financiers au 30 septembre 2024

7.3 Dépôt des déclarations des intérets pécuniaires des élus(es)

8. RÈGLEMENTATION

8.1 Dernière Adoption du règlement 61-22 règlement de zonage,

8.2 Adoption du règlement 90-3 Imposant divers tarifs pour l’utilisation des infrastructures et des services de la municipalité

8.3 Avis de motion règlement 129-1 relatif à la régie des séances du conseil municipal

INITIALES DU MAIRE

1

INITIALES DU GREFFIER

8.4 Avis de motion règlement 102-9 entretien rue privée 12e rang

8.5 Avis de motion règlement 124-2 Gestion contractuelle, pour ajouter des dispositoins rendues obligatoires, rotation des cocontractants, clause des contrats pour les contrats de gré à gré

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025

9.2 Participation à l'édition 2025 du Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi

9.3 Demande de contribution financière moisson mauricie / centre du québec

9.4 Demande de soutien à la Guignolée Tendresse

9.5 Achat de réfrigérateurs pour la cuisine du centre communautaire

9.6 Remplacement du lave-vaisselle de la cuisine du centre communautaire

9.7 Analyse des échantillons de sol

9.8 Mise en vente du moteur diésel de la station de distribution d'eau potable

9.9 Autorisation pour la destruction des documents administratifs

9.10 Octroi du contrat nettoyage des réservoirs d'eau potable

9.11 Renouvellement du contrat d'assurances

9.12 SSI embauche de nouveaux pompiers

9.13 Autorisation à DHC avocats à représenter la municipalité dans le constat portant le numéro CAE 272404-064

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE

2 ORDRE DU JOUR

24-1101 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit:

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance du 5 novembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

2

INITIALES DU GREFFIER

3 PROCÈS-VERBAL

24-1102 **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 SUIVI

Remercier tous les bénévoles qui ont travaillé à la fête d'Halloween, la participation à la consultation publique de la politique Mada a eu lieu dimanche, merci pour cette participation et à Madame la mairesse pour la préparation du repas. La semaine du 17 au 23 novembre c'est la semaine internationale des droits de l'enfants. Le prochain dîner de la guignolée sera le 26 novembre, la guignolée se tiendra le dimanche 1er décembre, le bingo des optimistes le 1 décembre, Madame la mairesse fait le point sur le contrat de déneigement et précise qu'une analyse des coûts en régie interne sera réalisée en 2025.

4 DEMANDES SPÉCIALES

5 CORRESPONDANCE

6 TRÉSORERIE

24-1103 **6.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DU 5 NOVEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 5 novembre 2024 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 5 novembre 2024, qui totalise un montant des déboursés de 337 784.31$ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

3

INITIALES DU GREFFIER

7 RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 DÉPÔT RAPPORT DES PERMIS DU MOIS D'OCTOBRE

7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2024

24-1104 **7.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRETS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS(ES)**

Les déclarations pécuniaires suivantes des élus(es) sont déposées séance tenante: la mairesse Julie Ricard, le conseiller Patrice Pinard, la conseillère Marlène Langlois, le conseiller Richard Gélinas, la conseillère Mélanie Guenet ;

8 RÈGLEMENTATION

24-1105 **8.1 DERNIÈRE ADOPTION DU RÈGLEMENT 61-22 RÈGLEMENT DE ZONAGE,**

CONSIDÉRANT QU'aucun changement au projet de règlement n'a été apporté depuis la seconde adoption le 8 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature n'a été enregistrée au registre pour la tenue d'un scrutin référendaire en lien avec les modifications au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseils ont pris connaissance du règlement et renoncent à la lecture de ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le règlement 61-22, dans son intégralité ;

24-1106 **8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 90-3 IMPOSANT DIVERS TARIFS POUR L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'ajout de la tarification pour les bacs roulants ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté le règlement 90-3 relatif à diverses tarification ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

4

INITIALES DU GREFFIER

24-1107 **8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 129-1 RELATIF À LA RÉGIE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marlène Langlois relatif au Règlement 129-1, concernant le règlement de régie interne des séances du conseil pour le maintien de l'ordre et à la participation à distance aux séances du conseils pour les élus(es).
Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement et en fait l'explication séance tenante.

24-1108 **8.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 102-9 ENTRETIEN RUE PRIVÉE 12E RANG**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Richard Gélinas relatif au Règlement 102-9, entretien des chemins privés, établissement de la taxation pour les travaux de la rue privée sur le 12e rang.
Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement et en fait l'explication séance tenante.

24-1109 **8.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 124-2 GESTION CONTRACTUELLE, POUR AJOUTER DES DISPOSITOINS RENDUES OBLIGATOIRES, ROTATION DES COCONTRACTANTS, CLAUSE DES CONTRATS POUR LES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrice Pinard relatif au Règlement 124-2, Gestion contractuelle, pour y ajouter des clauses rendues obligatoires concernant le principe de rotation des fournisseurs et la gestion de contrat de gré à gré.

9 AFFAIRES NOUVELLES

24-1110 **9.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE 2025 est une année d'élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soit adopté, tel que présenté, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront à la Salle Marlène-Langlois sise au 17 route 122 à 19 heures les jours suivants :

Mardi 14 janvier	mardi 4 février	mardi 11 mars
Mardi 8 avril	mardi 6 mai	mardi 3 juin
Mardi 8 juillet	mardi 12 août	mardi 9 septembre
jeudi 2 octobre	mardi 18 novembre	mardi 9 décembre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

5

INITIALES DU GREFFIER

24-1111

9.2 PARTICIPATION À L'ÉDITION 2025 DU TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a été transmise à la municipalité par le Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs en vue d'une participation à l'édition 2025 du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le programme agit comme un effet de levier pour créer plusieurs emplois étudiants au sein de notre secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit accordée une aide financière de 1500$ au Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, en vue de l'édition 2025 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1112

9.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MOISSON MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Moisson Mauricie/Centre du Québec soutient la sécurité alimentaire de Victoriaville ainsi que les cuisines collectives des Bois-Francs ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont disponibles pour les familles clotildoises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

DE remettre la somme de 114$ à Cuisines Collectives et 114$ à la Guignolée Tendresse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1113

9.4 DEMANDE DE SOUTIEN À LA GUIGNOLÉE TENDRESSE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien a été transmise à la municipalité par l'organisme La Guignolée Tendresse ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme aide une clientèle vulnérable de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE La Guignolée Tendresse offre un soutien tout au long de l'année aux familles dans le besoin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Patrice Pinard et résolu ce qui suit :

QUE soit accordée la somme de 2 000.00$ à l'organisme La Guignolée Tendresse pour la confection des paniers de Noël remis aux familles clotildoises ;

QUE soit autorisé le prêt du camion de la municipalité pour l'évènement de La Guignolée Tendresse qui se tiendra le dimanche 1 décembre prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

6

INITIALES DU GREFFIER

24-1114

9.5 <u>ACHAT DE RÉFRIGÉRATEURS POUR LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE</u>

CONSIDÉRANT l'accord préalable obtenu par la majorité des élus ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait partie du projet de réaménagement de la cuisine du centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

D'autoriser l'achat des deux réfrigérateurs commerciaux chez Equip-Impec d'une somme de 6 655.51$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.6 <u>REMPLACEMENT DU LAVE-VAISSELLE DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE</u>

Ce point est reporté à une prochaine séance.

24-1115

9.7 <u>ANALYSE DES ÉCHANTILLONS DE SOL</u>

CONSIDÉRANT les travaux prévus sur le rang de la Rivière de l'Est en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du sol est obligatoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

d'Autoriser la firme GIE pour procéder à l'analyse des carottages prélevés sur le rang de la Rivière de l'Est pour un montant de 21 500$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1116

9.8 <u>MISE EN VENTE DU MOTEUR DIÉSEL DE LA STATION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</u>

CONSIDÉRANT QUE le moteur diésel à la station de distribution d'eau n'est plus utilisé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Pinard et statué ce qui suit :

QUE soit lancé l'appel d'offre pour la vente du moteur diésel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INITIALES DU MAIRE

7

INITIALES DU GREFFIER

24-1117

9.9 AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1) oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du Conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

QUE soit approuvée la liste de destruction des archives préparée par monsieur Michel Pépin, archiviste, datée du 24 octobre 2024 ;

QUE soit autorisé le greffier-trésorier à procéder au déchiquetage de ces documents ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1118

9.10 OCTROI DU CONTRAT NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT nombreuses plaintes sur la coloration de l'eau ;

CONSIDÉRANT le nettoyage effectué des bornes incendies ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Guenet et résolu ce qui suit :

QUE soit octroyé le contrat de nettoyage des réservoirs d'eau potable à CKS solutions au montant de 5430$ taxes en sus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1119

9.11 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a transmis à la municipalité une proposition de renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ est le seul assureur exclusivement dédié au monde municipal, permettant notamment une couverture d'un seul assureur pour toutes les garanties ainsi qu'une prime non-affectée au renouvellement par le nombre des sinistres annuels ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation proposée des primes d'assurances est de l'ordre de 7 % pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard

APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé le renouvellement, tel que soumis, du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2025. Le montant pour le renouvellement du contrat, excluant les ristournes, est de 34 035.25 $ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1120 **9.12 SSI EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soient embauchés à titre de pompiers volontaire Messieurs Charles-William Mathieu, Nicolas Therrien et Dany Houde conditionnellement à l'examin médical ;

QUE soient autorisés la mairesse Madame Julie Ricard et le directeur général Simon Boucher à signer les ententes pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-1121 **9.13 AUTORISATION À DHC AVOCATS À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE CONSTAT PORTANT LE NUMÉRO CAE 272404-064**

CONSIDÉRANT le pouvoir dela SPAD pour l'émission de constats d'infractions;

CONSIDÉRANT QUE le dossier mentionné en libellé est présenté devant la cour municipale pour jugement par défaut;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Pinard
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas et résolu ce qui suit:

De mandater DHC avocats à représenter la Municipalité à la cour municipale le 19 novembre prochain.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Madame Julie Ricard annonce la levée de l'assemblée, il est 19h56.

Mme Julie Ricard, mairesse

M. Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier